

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq décembre, à 08 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	8
Pouvoirs	2
Votants	10

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2023_026

OBJET: SUBVENTION À UNE ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Comme chaque année et dans toute la France, des actions en faveur du TELETHON sont prévues les vendredi 8 et 9 décembre 2023. La Ville apporte régulièrement son soutien en octroyant la même somme que celle collectée par les élèves du collège Pierre de Ronsard. Cette année, le collège n'a pas formulé de demande officielle, tandis qu'une animation locale est organisée par l'association de Tennis de la Ville.

Aussi afin de permettre à l'AFM TELETHON d'accélérer la recherche et d'innover pour combattre la maladie, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ au titre de l'année 2023 à l'association AFM TELETHON. Pour mémoire, c'est le montant qui a été attribué en 2022.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la proposition d'attribution de subvention présentée par la Présidente,
CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite poursuivre le soutien aux actions de l'AFM TELETHON,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 500 € au TELETHON au titre de l'année 2023.

Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget Primitif 2023, nature 6574.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 5 décembre 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.